

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 46 OCTIES

N° 442

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 442

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 46 OCTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer le texte adopté par le Sénat en première lecture.
L'article 46 *octies* prévoit la remise d'un rapport sur les conventions fiscales bilatérales.